

Question écrite du 25 juin 2019 de Mme Yasmine Menétrey: «Explications suite au refus de la demande d'immersion chez les APM».

Monsieur Barazzone, je fais suite à la demande d'immersion au sein du corps des agent-e-s de la police municipale (APM), qui vous a été adressée par mon collègue M. Omar Azzabi et moi-même par e-mail le 7 juillet 2018. Vous avez opposé un refus à notre demande, alléguant des problèmes de sécurité et le secret de fonction. Or, j'ai appris récemment que des journalistes avaient pu procéder à cette opération d'immersion au sein du corps des APM (média et date inconnus). Par conséquent, je demande des explications quant au fait que le Conseil municipal serait désavantagé, voire incompétent, alors que dans de telles conditions la presse devrait l'être aussi.

Vous oubliez manifestement que c'est le Conseil municipal qui valide les budgets et gère le règlement des APM, des actes qui impliquent une prise de responsabilité, une connaissance des dossiers et, dans ce cas particulier, une compréhension pratique du métier d'APM.

Leur situation et leurs demandes ne pouvant être comprises aujourd'hui sans ces immersions, que cherchez-vous à nous cacher? Quels dysfonctionnements ne voulez-vous pas que l'on découvre, en empêchant les élus de pratiquer le métier, dans la réalité de leur fonction et face aux besoins de policières et policiers?

Suite au rapport de la Cour des comptes, nous vous demandons de nous faire connaître votre position, de la faire évoluer et de nous permettre, dans votre sagesse, de nous faire une idée pratique des dysfonctionnements que nous dénonçons et que la Cour des comptes vient d'admettre publiquement dans son rapport d'audit du 25 juin 2019.